

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



TAXES ANTI-DUMPING CHINOISES : MARCHÉ DU PORC EUROPÉEN ET FRANÇAIS FORTEMENT DÉSTABILISÉ

Présente cette semaine au *China International Import Expo (CIIE)*, le salon chinois réservé aux pays exportateurs vers la Chine, l'interprofession française porcine – INAPORC – attend les décisions définitives des actions anti-dumping des autorités chinoises, annoncées pour le 16 décembre au plus tard. L'incertitude crée en effet une pression sur le marché européen, déstabilisant les cours du porc. En France, le prix d'achat aux éleveurs a ainsi chuté de 24 centimes en seulement deux mois, mettant en péril l'équilibre de la filière.

En attente des prises de décisions définitives, la Chine applique pour le moment un taux grimpant jusqu'à 62,4 % pour certaines entreprises et un taux moyen de 20 % pour d'autres. En cas d'absence d'une suppression totale des taxes, INAPORC requiert à minima qu'un taux moyen unique soit appliqué à l'ensemble des entreprises coopérantes. L'ensemble des entreprises françaises s'est inscrit dans la procédure et a montré sa volonté de coopérer.

INAPORC souligne en effet qu'il est urgent que la filière porcine européenne connaisse enfin les règles du jeu afin de s'adapter en toute connaissance de cause. Le flou régnant actuellement est intenable pour les professionnels, dépendants d'une fluctuation des cours infondée, dictée par l'inquiétude et la crainte du pire.

Chine et France : deux productions porcines complémentaires
INAPORC tient à souligner que la production française n'entre pas en concurrence avec la production chinoise et n'a pas de raison d'être soumise à des actions anti-dumping. Il s'agit de deux productions complémentaires. La France exporte vers la Chine des produits de porc sous-consommés en Europe (abats, oreilles, pieds...) et surconsommés en Chine. Ces échanges permettent donc d'optimiser la valorisation du porc français dans le monde et d'empêcher le gaspillage alimentaire. Alors que ces produits sont très prisés des Chinois, ils ne trouveraient en effet pas de débouchés en France et seraient jetés s'ils n'étaient pas proposés à l'exportation.

Des entreprises françaises en attente d'agréments pour exporter vers la Chine

Par ailleurs, la France attend l'ouverture généralisée du marché chinois aux abats blancs de porcs (estomac, intestins...) annoncée le 6 mai 2024. En effet, les autorités chinoises

n'ont pour le moment accordé leur agrément qu'à trois entreprises sur l'ensemble des professionnels français en ayant fait la demande.

INAPORC en Chine pour poursuivre le dialogue

INAPORC tient cette semaine un stand sur un salon majeur du pays : le CIIE, dédié aux exportateurs vers la Chine. La filière y accueillera notamment Nicolas Forissier, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité. Il s'agit pour la filière française de rappeler l'importance des exportations vers la Chine, indispensable à son équilibre financier par la valorisation des abats.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français, dont 25 000 en élevage.

**Arnault, Sandra & l'équipe Adocom
Service de Presse INAPORC
vous remercient de votre attention.
Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr**

